

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1919.

Proposition de loi accordant une pension :

- 1° à la dame Lydie Dooms, veuve de M. Jean Caeluwaert;
- 2° à la dame Louise-Clothilde De Bongnie, veuve de M. Joseph Hoyois;
- 3° à la dame Adolphine-Cathérine Marquet, veuve de M. Georges Lorand;
- 4° à la dame Léonie Dumont, veuve de M. Ferdinand Cavrot;
- 5° à la dame Julie Pécher, veuve de M. Frédéric Delvaux;
- 6° à la dame Louise Mayart, veuve de M. Pierre Daens;
- 7° à la dame Edmunde-Joséphine-Caroline Vandamme, veuve de M. Julien Delbeke;
- 8° à la dame Emilie Janson, veuve de M. Louis Huysmans;
- 9° à la dame Lucie-Frédérique-Pauline Mathieu, veuve de M. Emile Royer;
- 10° à la dame Marguerite-Isabelle-Marie-Théodora Beckers, veuve de M. Félix Van Merris (1).

RAPPORT.

PRÉSENTÉ, AU NOM DE LA COMMISSION, PAR M. LEFEBVRE (2).

MESSIEURS,

Votre Commission s'est réunie pour l'examen de la proposition de loi accordant une pension aux veuves de Représentants décédés au cours de l'exercice de leur mandat.

A l'unanimité de ses membres, votre Commission a adopté la proposition de loi sans modification et prie la Chambre de la voter à son tour.

Le Rapporteur,

C. LEFEBVRE.

Le Président,

L. BERTRAND.

(1) Projet de loi n° 102.

(2) La Commission était composée de MM. Bertrand, président, Borboux, Jourez, Lefebvre, Mansart et Theodor.